## CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1 . 1, r. 0.2)

ENTRE : ANANTHARUBAN VIMALANATHAN et KAYATHIRI KAMALESWARAN ;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

**BETAPLEX INC.**;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR);

(ci-après « l'Administrateur »)

ET.

N  $^{\rm o}$  dossier CCAC : S19-112501-NP

## **CONSTAT DE RÈGLEMENT**

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« le Centre ») a été informé qu'un règlement est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé.

Frais à suivre.

Montréal, le 2 mars 2020

Catherine Cloutier Greffière-audiencière